

Commune de

LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS

(Orne)

1^{ère} révision du plan local d'urbanisme

Première révision du Pos prescrite le
1^{er} octobre 1999

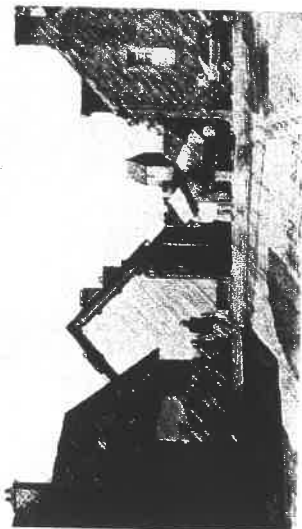
Plu arrêté le 10 octobre 20003

Plu approuvé le 28 janvier 2005

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 28 janvier 2005
approuvant la première révision du
plan local d'urbanisme de la
commune de la Ferrière-aux-Étangs

Le maire,

M. D. S. M. C.



Orientations d'aménagement

Date :

28 janvier 2005

Phase :

Approbation

2b

Thierry Gilson architecte-paysagiste 38, boulevard de la Courtille 28000 Chartres
Tél. : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 90 76 87 / e-mail : gilsonpaysage@wanadoo.fr

Les zones à urbaniser prévues par le plan local d'urbanisme sont situées en continuité du tissu urbain existant, du centre bourg pour la zone « AUa » des Landes et du quartier des Castors pour la zone « AU ».

L'ouverture à l'urbanisation de ces deux zones est échelonnée dans le temps : la zone « AUa » est immédiatement constructible, la zone « AU » le sera après modification du plan local d'urbanisme.

L'aménagement repose sur quelques principes simples : soigner particulièrement les limites pour insérer l'urbanisation future dans l'environnement, éviter le plus possible les voies en impasses et orienter les parcelles de façon à avoir les façades des maisons donnant sur l'espace public (éviter les parcelles « introverties ») et recommander, à défaut d'imposer, l'implantation à l'alignement.

Le quartier des Landes

Le quartier situé au sud de l'étang au lieu-dit les Landes classé en zone AUa peut comprendre une vingtaine de lots.

La voie de desserte interne reliera le chemin des Landes à celui de la Pilière.

Des chemins piétons permettront une liaison entre ce secteur et le complexe touristique au nord et le lieu-dit de la Blanchetterie au sud-est.

Les haies bocagères principales seront préservées.

Le quartier situé au sud des Castors

L'urbanisation du quartier situé au sud du lotissement des Castors, prévue à long terme, comprend une trentaine de lots.

Des chemins piétons relieront ce quartier au chemin rural dit de la Carrière au Mont-Brûlé.

Les principales haies bocagères existantes seront préservées.

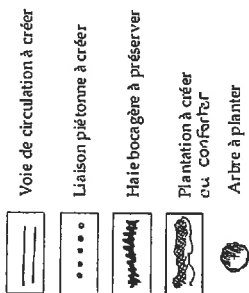
Un emplacement réservé le long de la rue des Castors permettra de préserver voire de compléter les plantations existantes afin de bien insérer l'urbanisation dans le site.

Pour assurer une transition correcte avec les abords du Mont-Brûlé, des plantations à réaliser seront imposées sur la frange nord de ces parcelles.

Voilà donc comment à La Ferrière-aux-Étangs, nous avons pu apporter une pierre à l'édifice bien réel du développement durable.

Exemple d'aménagement de la zone à urbaniser

Les Landes et les Castors



LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS

Révision du plan local d'urbanisme

Gilson praysigistes



21 מרץ 2017

